

Merle à plastron, *Turdus torquatus* (Linné, 1758)

Classification (Ordre, Famille) : Passériformes, Turdidés

Description de l'espèce

Le Merle à plastron est d'une taille proche de celle du Merle noir (*Turdus merula*), du même genre.

Chez cette espèce, un dimorphisme de couleurs est noté entre les mâles et les femelles. Les mâles s'identifient facilement par la présence d'un large plastron blanc. Le reste du corps est de couleur brun foncé à noir avec les flancs couverts de tectrices écaillées de blanc (les tectrices brunes ont le contour et le rachis blanc). Posé, ses ailes apparaissent gris clair. Le bec est jaunâtre à la base et brun à la pointe. Les pattes sont brun foncé.

Les femelles sont beaucoup plus ternes que les mâles. Elles possèdent également un plastron qui apparaît toutefois beaucoup moins contrasté. Il est, selon les individus, entre beige et marron clair. Le corps est beaucoup plus clair que celui des mâles et apparaît marron foncé. Les taches sur les ailes et les tectrices écaillées de blanc sont beaucoup moins visibles que celles des mâles. Le bec est sombre avec des nuances plus claires sur la mandibule inférieure.

La sous-espèce *alpestris* est plus claire que la sous-espèce *torquatus*. Cette dernière a les flancs quasiment dépourvus d'écaillures blanches [bg48].

Les juvéniles n'ont pas de plastron. Ils sont uniformément brun sombre et apparaissent écaillés.

La mue postnuptiale, complète, se déroule de fin juin à septembre, avant le départ des sites de nidification. Celle des juvéniles est partielle, de juillet à septembre, avant la migration.

Les mâles de Merle à plastron émettent leur chant du haut d'un arbre. Il est sonore et répétitif. Le cri est constitué de claquements et de grincements (JCR, CD3/pl.78).

Longueur totale du corps : 24-27 cm. Poids : 80 à 110 g.

Difficulté d'identification (similitudes)

Les femelles et certains jeunes ressemblent au Merle noir. Le Merle à plastron s'en distingue notamment par un plumage plus écaillé.

Les mâles peuvent ressembler au Cincle plongeur (*Cinclus cinclus*) qui possède également un croissant blanc et un corps brun foncé, mais cet oiseau présente une silhouette différente ; de plus, il occupe des habitats (bords de rivières) peu fréquentés par le Merle à plastron.

Répartition géographique

Le Merle à plastron est une espèce dont la répartition mondiale est limitée. Il se distribue en trois sous-espèces de l'Europe de l'ouest à l'est de la Mer Caspienne, dans une latitude comprise entre celle de la Turquie et celle de la Scandinavie. La sous-espèce *T. t. torquatus* niche dans le nord de l'Europe, de la Grande Bretagne à la Scandinavie et exceptionnellement dans les Monts d'Arrée en Bretagne. La sous-espèce *T. t. alpestris* est présente des Cantabriques espagnoles à l'ouest de la Turquie en passant par les Pyrénées, le Massif Central, les Vosges, le Jura, les Alpes, les Balkans et les Carpates. La sous-espèce *T. t. amicornum* est beaucoup plus orientale et se reproduit de l'est de la Turquie au Turkménistan en passant par le Caucase [bg7].

Les données d'hivernage concernant *T. t. alpestris* sont rares en France. Elles concernent pour l'essentiel le quart sud-est de la France et les Pyrénées [bg72]. Dans le département de l'Isère le nombre d'hivernants est estimé entre seulement 100 et 1 000 [bg6]. Une forte proportion des *T. t. alpestris* semble migrer plus au sud et gagne les quartiers d'hivernage des *T. t. torquatus* à savoir le sud-est de l'Espagne et les montagnes de l'Afrique du Nord, particulièrement l'Atlas. Cela reste une hypothèse puisque nous ne disposons à ce jour d'aucune information précise sur les zones d'hivernage des merles à plastron français.

Cet oiseau est également visible en France en période de migration [bg72].

Biologie

Ecologie

En période de nidification, le Merle à plastron *T. t. alpestris* niche exclusivement en montagne à des altitudes comprises entre 800 et 2000 mètres, du sous étage montagnard supérieur au subalpin, avec les densités les plus élevées au-dessus de 1100 mètres. Il occupe des peuplements forestiers qui correspondent le plus souvent aux zones dites « de combat », en limite de pelouses alpines. Dans les Ardennes où il est rare, le Merle à plastron occupe les prés humides au contact des épicéas, à seulement 500 mètres d'altitude [bg72]. Les forêts de résineux denses ne lui conviennent pas. Il affectionne le prés-bois à savoir les forêts de résineux entrecoupées de clairières d'herbacées. L'espèce semble préférer les peuplements de résineux humides en ubac (où poussent Epicéa et Sapin pectiné) [3]. Les peuplements forestiers en prés-bois de Pin à crochets du Vercors [1] et des Pyrénées lui conviennent également. Pour cet habitat, dans le Vercors, les densités relevées sont de 4,7 couples pour dix hectares [1].

Comportements

La sous-espèce *T. t. torquatus* est considérée comme strictement migratrice alors que la sous-espèce *T. t. alpestris* présente un statut moins tranché. Concernant cette dernière, considérée par certains comme migratrice et sédentaire, certaines de ses populations pourraient n'effectuer que des mouvements altitudinaux [bg7]. La plus grosse proportion des individus est toutefois maintenant estimée comme migratrice.

Si en période de reproduction, les Merles à plastrons sont territoriaux, en migration et en hivernage ils ont tendance à se regrouper.

Le départ des sites d'hivernage doit être relativement précoce (début mars) puisque les premiers individus sont observés sur les zones de nidification dès la seconde décennie de mars alors que la neige est encore présente [bg6]. Après la reproduction, à savoir entre fin juin et début juillet, les sites de nidifications sont désertés pour, semble-t-il, des sites plus hauts en altitude où ils vont muer. Ces mouvements post-nuptiaux sont mal connus. Sur les hauts plateaux du Vercors, à cette période, l'espèce disparaît et n'y est de nouveau communément observée qu'à partir de la mi-septembre, période coïncidant avec les premiers mouvements migratoires. La migration postnuptiale s'étale jusqu'à la fin novembre avec un pic de migration en octobre [bg6].

Reproduction et dynamique de population

Territorial mais sociable, le Merle à plastron niche en colonies lâches de taille variable. Les parades nuptiales démarrent entre début et mi-avril. Elles s'intensifient au début du mois de mai. La construction des nids débute entre fin avril et début mai. A la différence des Merles à plastron de la sous-espèce *T. t. torquatus* qui nichent au sol, la quasi-totalité des couples de la sous-espèce *T. t. alpestris* niche dans des résineux. Quelques rares individus installent leur nid dans des petites falaises à flanc de pelouse. Les nids volumineux tapissés d'herbes sèches et de lichens sont installés entre un et six mètres du sol. La ponte comprend entre trois et cinq œufs [4]. Après une période d'incubation comprise entre 12 et 14 jours [4], les jeunes quittent le nid entre la fin du mois de mai et le début du mois de juin [S. BLACHE, comm. pers.] alors qu'ils sont âgés de 14 à 16 jours. Une faible proportion des couples effectue une seconde nichée.

Les seuls travaux menés sur la dynamique de population le sont en France sur les hauts plateaux du Vercors. Entre 1999 et 2005, la production annuelle de jeune a été estimée entre 2,2 et 4 avec une moyenne de trois jeunes à l'envol par nichée. Les travaux révèlent que la survie des adultes et des juvéniles fluctue au cours des années et peut être importante. Pour les adultes, elle est estimée entre 45 et 84% et pour les jeunes entre 6 et 40%.

Pour l'ensemble de la France, les densités sont comprises entre deux et neuf couples pour dix hectares [bg7].

La longévité maximale observée grâce aux données de baguage est d'environ neuf ans [bg59].

Régime alimentaire

Le régime alimentaire des merles à plastron varie au cours des saisons. De la fin de l'hiver au milieu de l'été, l'essentiel de la nourriture est constitué d'insectes et de vers de terre. Chassant au sol, il se déplace par petits bonds. La proie est capturée au bec. Les lombrics sont extraits du sol après avoir été saisis sous terre. Lors de ses chasses, la quasi-totalité des arthropodes rencontrés est susceptible d'être consommée (Dermatoptères, Lépidoptères, Diptères, Coléoptères). Il capture également des lézards notamment vivipares (*Zootoca vivipara*). En automne et hiver il devient végétarien et se nourrit de baies de genévriers *Jeniperus sp*, de ronces *Rubus sp*, de sorbiers *Sorbus sp*, *Prunus sp* et d'olives *Olea sp* [bg7].

Habitats de l'annexe I de la directive habitat susceptibles d'être concernés

9410 - Forêts acidophiles à *Picea* des étages montagnard à alpin (*Vaccinio-Piceetea*) (Cor. 42.21 à 42.23)

9420 - Forêts alpines à *Larix decidua* et/ou *Pinus cembra* (Cor. 42.31 à 42.32)

9430 - Forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata* (*sur substrat gypseux ou calcaire) (Cor. 42.4)

9530*- Pinèdes (sub-)méditerranéennes de pins noirs endémiques (42.64)

9540 - Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques, y compris de *Pinus mugo* et *Pinus leucodermis* (Cor. 42.834)

Statut Juridique de l'espèce

Espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrite en annexe II de la convention de Berne.

Présence de l'espèce dans les espaces protégés

L'espèce est présente dans cinq parcs nationaux français à savoir les parcs des Cévennes, des Ecrins, du Mercantour, des Pyrénées et de la Vanoise. De nombreuses réserves naturelles accueillent également le Merle à plastron. La réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors (17 000 hectares) est celle dont l'habitat favorable à l'espèce est le plus étendu.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Le statut de conservation de cette espèce est considéré comme favorable en Europe. Rassemblant plus de 95% de la population mondiale, la population européenne des trois sous-espèces de Merle à plastron est estimée entre 310 000 et 670 000 couples [bg2].

Au regard des estimations faites dans les pays limitrophes à la France (Suisse : 40 000 à 60 000 couples, Espagne : 6 000 à 7 000 couples, Italie : 10 000 à 20 000 couples, Allemagne : 11 000 à 16 000 couples), et au vu de la surface importante d'habitats favorables à l'espèce sur notre territoire (Alpes, Vosges, Jura, Massif Central et Pyrénées), il apparaît clairement que le nombre de couples nicheurs estimé entre 4 000 et 10 000 par DUBOIS *et al.* [bg19], et reprise par BIRDLIFE INTERNATIONAL [bg2], est très largement sous estimée. Sur la seule réserve naturelle des Hauts Plateaux du Vercors, le nombre de couples nicheurs a été estimé au minimum à 3 200 [S. BLACHE, comm. pers.].

Si l'espèce est globalement stable sur une grande partie de son aire de distribution, elle est par contre notée en déclin depuis le début des années 1990 en Grande-Bretagne, Ecosse, Irlande, République Tchèque, Liechtenstein et Croatie. Pour la France, la tendance est inconnue [bg2]. En Grande-Bretagne, la baisse a été estimée à 27% pour les périodes 1968-1972 et de 1988 et 1991 [2]. Dans le massif du Vercors, un suivi annuel réalisé depuis 1999 montre des effectifs fluctuants. Pour l'instant aucune tendance significative n'est observée [S. BLACHE, comm. pers.].

Menaces potentielles

En France, nous disposons de peu d'informations sur les menaces potentielles que pourrait subir le Merle à plastron.

En Grande-Bretagne où l'espèce décline, plusieurs causes ont été mises en évidence : dérangement des individus en reproduction par les randonneurs, activités militaires sur les zones de reproduction, impact de l'agriculture sur le succès de la reproduction, incendie des sites de reproduction, prédation et concurrence inter-spécifique avec le Merle noir (Dartmoor Species Action Plan for Ring Ouzel). Pour autant ces menaces ne peuvent être totalement extrapolées en France puisque les merles à plastron de Grande-Bretagne de la sous-espèce *T. t. torquatus* nidifient au sol dans des habitats totalement différents des *T. t. alpestris* [bg7].

En France, la surfréquentation touristique de certains sites peut avoir des conséquences sur le succès de la reproduction. Les activités sylvicoles printanières (coupe, débardage) apparaissent également comme particulièrement dérangeantes. À des échelles de temps inconnues, le réchauffement climatique peut avoir des effets extrêmement négatifs pour cette espèce en agissant sur son habitat et sa dynamique de reproduction. En 2003, l'été caniculaire enregistré en France a eu pour conséquence une chute importante de la survie ainsi que des densités de merles à plastrons dans le Vercors [S. BLACHE, comm. pers.]. De plus, s'il s'avérait que les merles à plastron français hivernent dans les montagnes de l'Atlas, la surexploitation des génévriers pour le bois de chauffage pourrait avoir des conséquences dramatiques sur les capacités d'accueil des sites d'hivernage.

Enfin, cette espèce peut faire l'objet de tirs accidentels en période de migration.

Propositions de gestion

Il est difficile de proposer des mesures de gestions concrètes pour cette espèce dont le statut de conservation est inconnu en France et pour laquelle aucune menace n'a été clairement identifiée. Cela n'empêche pas de surveiller son statut avec une extrême vigilance compte tenu de la faible répartition géographique mondiale et de l'attachement de cet oiseau aux forêts de résineux clairsemées de l'étage montagnard et subalpin. Cet habitat, à l'exception des zones de combat, résulte dans la plupart des cas de l'action de l'homme (activité agricole, pastorale et sylvicole).

Dans le cas où des opérations d'ouverture des boisements seraient réalisées, il est nécessaire d'éviter les interventions durant la période de reproduction des oiseaux, à savoir du mois d'avril au mois de juillet.

Il convient aussi, dès à présent, d'intégrer la présence du Merle à plastron dans les plans de gestion des espaces protégés en s'assurant que la surface d'habitat favorable à l'espèce est suffisante pour le maintien des populations.

Etudes et recherches à développer

En France, cette espèce est très partiellement connue. La seule étude approfondie est menée actuellement dans le massif du Vercors. Elle a pour objectif d'étudier l'habitat et la dynamique de population [S. BLACHE, comm. pers.]. Il semble important de multiplier ce type d'initiative à l'ensemble des massifs montagneux de France (Alpes, Pyrénées, Massif Central, Vosges et Jura).

Il serait intéressant de multiplier les opérations de dénombrements des couples nicheurs dans différentes localités. L'échelle d'étude doit être représentative et tenir compte de l'ensemble des massifs où l'espèce est présente.

Concernant le suivi des populations, la multiplication du programme S.T.O.C. (par points d'écoute et par baguage) dans les zones de présence de l'espèce doit être encouragée. De telles actions ont débuté dans le parc national des Ecrins et sont en passe d'être mises en place dans les Pyrénées. Pour les réserves, celle des Hauts Plateaux du Vercors est la seule où ce programme est réalisé.

Enfin, il apparaît nécessaire de connaître les sites d'hivernage des merles à plastron « français » et de s'assurer de leur bon état de conservation.

Bibliographie

1. CORA Drôme (2003).- *Oiseaux de la Drôme. Atlas des oiseaux nicheurs de la Drôme*. CORA. 147 p.
2. GIBBONS, D.W., REID, J.B. & CHAPMAN, R.A. (1993).- *The New Atlas of Breeding Birds in Britain and Ireland : 1988-1991*. T. & A.D. Poyser, London
3. LEBRETON, P. & MARTINOT, J.P. (1998).- *Oiseaux de Vanoise. Guide de l'ornithologue en montagne*. Ed. Libris, Grenoble. 239 p.
4. SNOW, D.W. & PERRINS, C.M. (1998).- *The Birds of the Western Palearctic. Concise Edition. Volume 2 : Passerines*. Oxford University press. 1830 p.